



Comité de Quartier Pondeilh

Compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2023

La réunion débute à 20 heures 35 et se déroule en présence de :

Marie-Lyse BISTUÉ : Adjointe responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

Frédéric LOUSTAU : Élu référent du quartier

Philippe GUILLEMANT : Correspondant du quartier

Monique ASSO : Correspondante du quartier

Chantal RUSAK : Correspondante du quartier

Philippe GARROTÉ : Élu référent du quartier (absent - excusé)

Flora LAPERNE : Conseillère municipale (absente - excusée)

Adresses mails : ml-bistue@oloron-ste-marie.fr

p-garrote@oloron-ste-marie.fr

f-loustau@oloron-ste-marie.fr

p.guillemant@orange.fr

monique-asso@wanadoo.fr

chantal.rusak@gmail.com

PUBLIC : 25 personnes

1) Retour sur le compte-rendu de la réunion du 13 juin 2023

Après avoir souhaité la bienvenue aux présents, Frédéric LOUSTAU fait un retour sur le compte-rendu de la réunion précédente, complété avec les réponses des Services.

Les réponses ont été apportées aux questions posées.

Les emplacements de stationnement ont été retracés à l'impasse du Pic d'Orhy, le banc - rue du Layens - mis en place et le panneau 30km/h installé à l'entrée rue Francis Planté.

En ce qui concerne les « Castors », le passage de la balayeuse prévu en juillet a bien été réalisé (un autre passage a également été fait ce jour).

Le service des eaux a pris contact avec le Représentant du Syndic pour solutionner le souci d'ouverture des portes à l'agent releveur.

Aucune remarque de la part des personnes présentes sur ce compte-rendu.

2) Questions / Réponses

Point 53 : Rue Francis Jammes

Des habitants de cette rue font part d'un souci de sécurité. Afin d'éviter les « bouchons ou ralentissements » au niveau du rond-point Lindt aux heures de pointes, des véhicules quittent la Route de Bayonne, remontent la rue Léo Lagrange et bifurquent au niveau du petit rond-point pour rejoindre, par la rue Francis Jammes, le rond-point du Tibet (où la circulation est a priori plus fluide).

Ce n'est pas le nombre de véhicules, qui restent correct, mais la vitesse qui inquiète les habitants de cette rue. Lorsqu'ils sortent de leur domicile, ils ne sont pas rassurés (il y a des enfants, animaux domestiques, personnes âgées...).

Serait-il possible d'envisager la pose de petits ilots afin de forcer le ralentissement mais aussi, en avant de ces ilots, la création de places de stationnement ?

Réponse apportée lors de la réunion : Le souci de stationnement et de circulation dans Pondeilh a déjà fait l'objet de discussions au cours de réunions précédentes.

Marie-Lyse BISTUÉ dit avoir reçu, la veille, un mail d'une habitante qui décrit à nouveau des soucis dans sa rue. Ce point concerne tous les quartiers de la Ville.

Une des solutions serait de rendre l'accès au quartier « compliqué » pour les personnes qui n'y résident pas ou qui n'ont rien à y faire. Pour cela, elle suggère qu'une commission se mette en place avec les habitants du quartier et les services de la Ville, afin de réfléchir sur l'ensemble du quartier.

Des commissions (rencontres en mairie, avec étude sur plan) ont été précédemment créées pour d'autres quartiers apportant améliorations et satisfaction.

Réponse des Services Techniques : Une campagne de mesures de vitesse va être réalisée. Par la suite, nous proposerons des aménagements pour gérer les problèmes recensés.

En fin de réunion, quatre personnes se sont portées volontaires pour intégrer cette commission.

Pour les personnes qui n'ont pu assister à la réunion de ce soir, elles peuvent s'inscrire auprès de l'un des correspondants de quartier ou élus référents (les adresses mails sont en première page de ce compte-rendu).

Point 54 : Lotissement Lacanette

Plusieurs personnes, dont les jardins jouxtent ceux des futurs logements, sont venues informer de leur mécontentement quant aux modifications survenues par rapport à celles qui avaient été actées initialement.

Madame Sanchez, leur interlocutrice première ne répond plus à leurs appels depuis quelques mois. Elle ne ferait plus partie de PRELUDE (maître d'œuvre). Le plus ennuyeux est que personne ne répond aux demandes d'explication.

Les habitants se sont concertés et indiquent qu'ils vont mener une action.

Une autre personne prend la parole pour indiquer qu'elle ne comprend pas comment la Municipalité actuelle peut cautionner ce projet. Il se rappelle les termes lors de la présentation qui lui font penser que la mairie est d'accord avec cela.

Réponse apportée lors de la réunion : Marie-Lyse BISTUÉ, après avoir écouté les différents intervenants, leur indique qu'elle ne peut répondre ce soir à leurs interrogations.

Elle rappelle néanmoins que la vente du terrain a été réalisée par un propriétaire privé détenteur d'un terrain constructible dans le plan local d'urbanisme.

Le bailleur social – Domo France – avait mandaté un premier promoteur qui avait présenté un projet de 38 maisons qui n'était pas en adéquation avec la configuration du quartier Pondeilh.

À ce titre, après une rencontre avec la mairie, un second promoteur a produit un projet différent composé de 20 logements, soit 10 maisons jumelées. La composition du nouveau parti architectural ainsi proposée répond à la typologie des constructions édifiées lors de la création de Pondeilh.

Un permis initial ainsi qu'un permis modificatif ont été délivrés conformément aux dispositions réglementaires du plan local d'urbanisme.

Marie-Lyse BISTUÉ s'engage auprès des personnes présentes à organiser une réunion avec Madame Brigitte ROSSI, adjointe en charge de l'urbanisme et de l'aménagement durable, Responsable du service Urbanisme de la CCHB. Le maître d'œuvre va être recontacté et la présence d'un représentant va être sollicitée pour une rencontre sur le terrain.

Réponse des Services Techniques : Une rencontre avec le maître d'œuvre va être organisée pour répondre à toutes les questions des riverains. À ce stade du chantier, le promoteur nous a informés respecter scrupuleusement le permis déposé.

Point 55 : Route de Bayonne

a) Une habitante de la rue relate la vitesse excessive des véhicules au niveau du carrefour du restaurant « Le chaudron ». Les voitures, voyant de loin le feu vert, accélèrent encore plus. Ne pourrait-on pas mettre un radar pour verbaliser ?

Réponse apportée lors de la réunion : La Municipalité ne peut installer qu'un radar pédagogique qui annonce la vitesse mais ne verbalise pas.

Marie-Lyse BISTUÉ va faire le relai auprès de la Gendarmerie.

À étudier aussi : le décalage de la temporisation des feux tricolores afin de faciliter les entrées et sorties des riverains à proximité des feux.

Réponse des Services Techniques : Une étude va être faite pour voir si une temporisation peut être créée sur les feux.

b) Cette même habitante signale la dangerosité due à l'étroitesse du trottoir. Il n'est pas possible d'y circuler en fauteuil roulant ou avec une poussette. Ce souci n'est pas nouveau, signalé depuis plusieurs mandats.

Peut-être que l'élargissement du trottoir et donc le rétrécissement de la route permettrait de solutionner, et la vitesse excessive, et la sécurité des piétons ?

Réponse apportée lors de la réunion : Cette route est une départementale. De ce fait, les travaux, même effectués par la Ville, doivent être validés par le Conseil Départemental. Le Responsable des Services Techniques de la Ville s'était déjà déplacé mais sans succès.

Avec les commissions Accessibilités qui se mettent en place, on pourrait peut-être revoir ce problème.

Les services vont être sollicités.

Réponse des Services Techniques : Un projet d'aménagement de l'Avenue est en cours d'étude pour essayer de gérer toutes les problématiques soulevées : circulation des piétons, vélos, vitesse, stationnement sur toute la partie comprise entre l'entrée de la ville et le feu.

La partie comprise entre le feu et le giratoire va démarrer rapidement.

Toutes ces propositions devront être validées par le Conseil Départemental et proposées aux élus pour budgétisation.

Point 56 : Rue des Cimes

a) Chantal RUSAK, correspondante du quartier, indique que la Fibre n'est toujours pas installée dans la rue des Cimes, pourtant prévue dès le mois de septembre.

Réponse apportée lors de la réunion : Il lui est conseillé de contacter Monsieur AURISSET, élu référent du Développement du réseau numérique à la CCHB.

Depuis la réunion, Monsieur AURISSET a indiqué à Madame RUSAK que les travaux ont été retardés au 1^{er} trimestre 2024.

b) Les nuisances sonores sont toujours présentes au parking du stade.

Réponse apportée lors de la réunion : Si le dialogue n'aboutit à rien, il faut contacter la Gendarmerie car ce sont des troubles à l'ordre public.

Point 57 : Rue du Pic d'Orhy

Serait-il possible de créer un arrêt navette au croisement de la rue du Pic d'Orhy et la rue des Basques ?

Réponse apportée lors de la réunion : La compétence du service Mobilité est du ressort de la CCHB. Une demande va être faite par l'élu référent présent à la réunion.

Point 58 : Éclairage public

Éclairages publics : une personne indique que l'absence d'éclairage la nuit, de 23h à 5h30, pose un problème aux personnes qui travaillent.

Réponse apportée lors de la réunion : C'est au fur et à mesure de la réfection des rues de la Ville que les systèmes d'éclairages seront équipés de détecteurs de présence.

3) Informations

Marlène VILLANUA, membre de l'Association des Parents d'Élèves de l'école Pondeilh-Légugnon, nous a informés que le projet de rassemblement des habitants du quartier évoqué lors de la précédente réunion était reporté à l'année 2024.

Quant au lieu où pourrait se dérouler cette fête, il n'est pas arrêté à ce jour.

Une participante à la réunion indique qu'elle n'est pas favorable aux choix potentiel du Petit Parc de Jeux de Pondeilh, ce qui pourrait induire des nuisances sonores. Aussi, il ne faudrait pas la mise en place de barbecues comme elle a cru le comprendre précédemment.

Réponse apportée lors de la réunion : Il n'a jamais été question de mettre des barbecues sur ce parc. Seule une table et des bancs, situés au milieu du parc, entre les jeux, ont été installés pour que les adultes puissent surveiller leurs enfants et que les goûters puissent s'y dérouler.

Magali MATIAS fait part d'une conférence « Phobie scolaire et harcèlement » qui aura lieu le 10 octobre 2023 à 20h à l'Auditorium de la Villa Bedat.

Des nuisances liées aux aboiements sont signalées. Lors de leur précédente intervention, les gendarmes avaient suggéré que si les échanges avec les propriétaires des chiens n'aboutissaient pas, il fallait les contacter.

Salle Palas : Marie-Lyse BISTUÉ indique que les travaux vont démarrer ce mois d'octobre. Elle propose de demander à Jean CONTOU-CARRÈRE, adjoint en charge des Services Techniques et Patrick NAVARRO, conseiller municipal, de participer au prochain comité de quartier pour un point sur ces travaux.

En complément des explications données par Monsieur Éric MAUNAS, représentant du SICTOM, en décembre 2022, vous trouverez en annexe (pages 6-10) 4 feuillets sur « La gestion de nos déchets à l'horizon 2023-2030 ».

Un Marché de Noël de l'école Pondeilh-Légugnon devait avoir lieu le 26 novembre 2023. Depuis la réunion, la décision a été prise de l'annuler. Un loto sera mis en place le 27 janvier prochain.

Les travaux pour « l'Aire de jeux des Castors », projet porté par Magali MATIAS dans le cadre du Budget Participatif, ont débuté. Si la météo ne vient pas contrarier l'avancement du chantier, les jeux seront mis en place mi/fin octobre 2023.

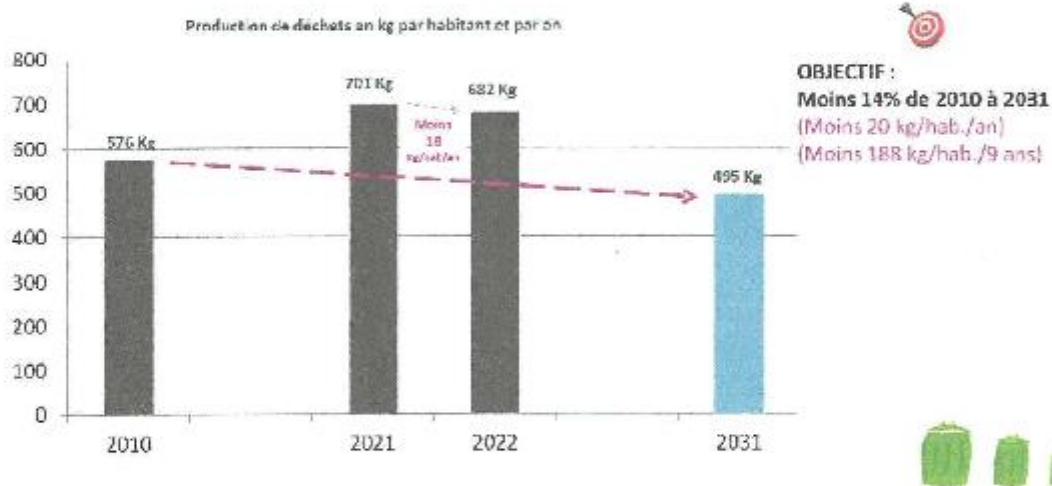
Prochaine réunion du Comité de Quartier : mardi 12 décembre 2023 à 20h à l'école maternelle de Pondeilh

Plus personne ne souhaitant prendre la parole,

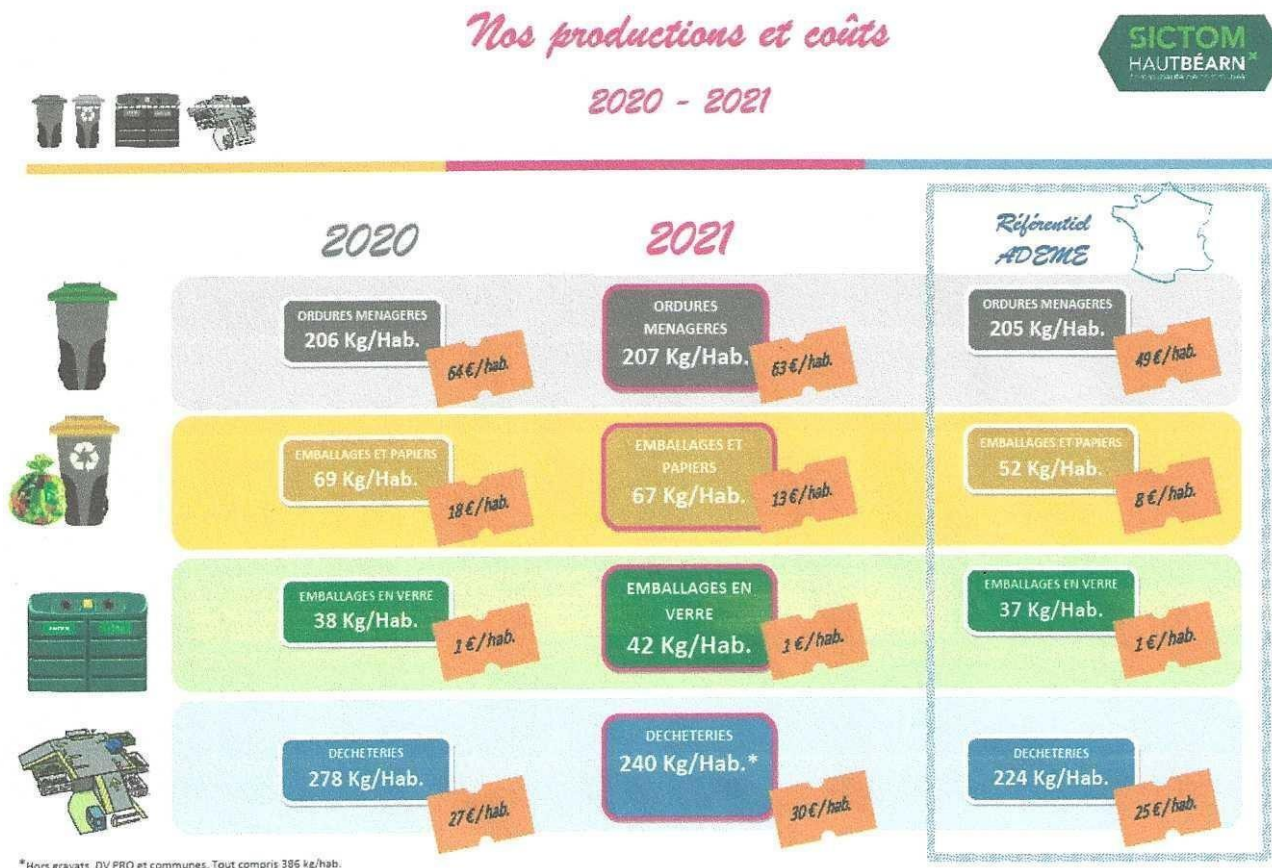
La réunion se termine à 22h15.

ANNEXES :

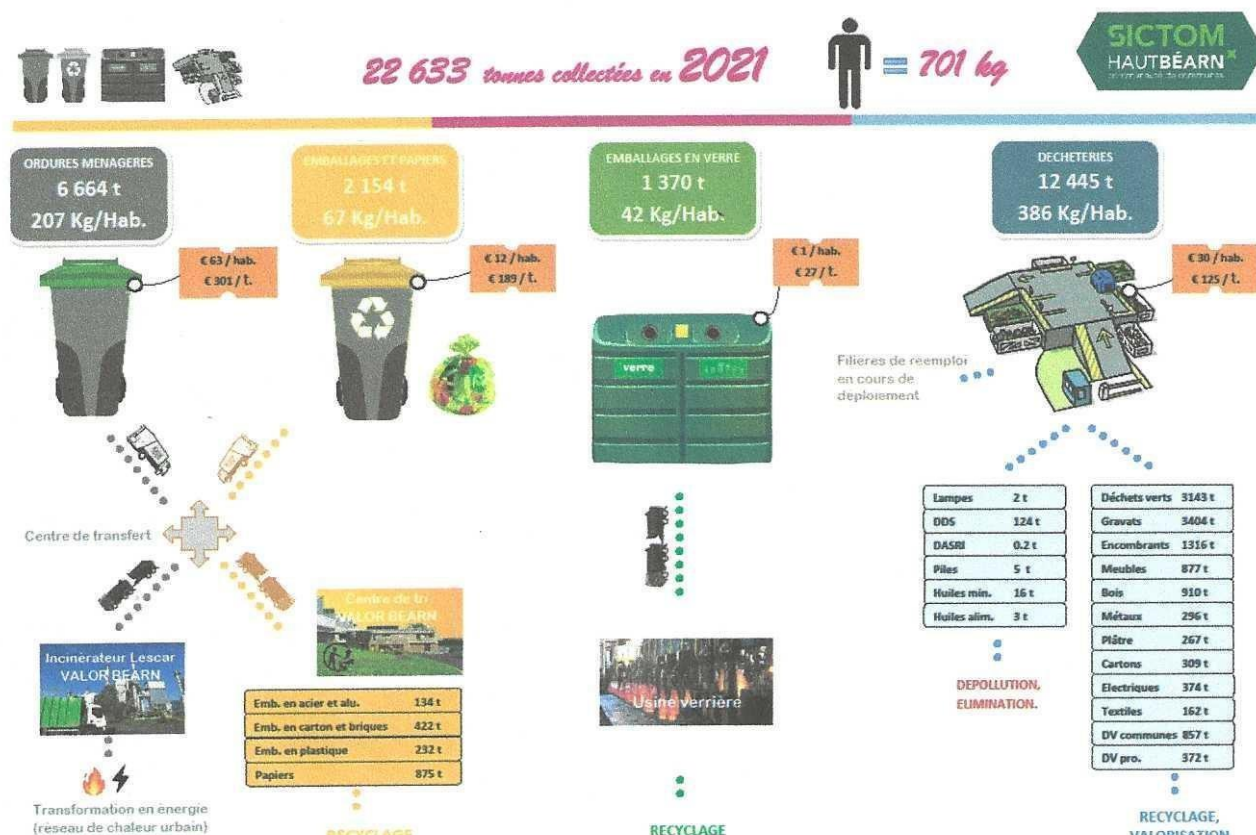
1 – Graphique des objectifs du PLPDMA



3 – Présentation des productions par flux et les coûts associés



4 – Synthétique de la gestion des déchets sur le territoire



INFOSICTOM

DÉCEMBRE 2022

Pour réduire nos déchets, donnons-leur une deuxième vie

Réparer, donner, échanger, vendre, transformer... plutôt que de jeter, faites le meilleur choix !
Lées-Athas, Bidos, Oloron Sainte-Marie, Lasseube : tour d'horizon (non exhaustif) en Haut-Béarn, des initiatives pour donner une deuxième vie à nos objets et réduire nos déchets...

Prenez la direction de la vallée d'Aspe, à Lées-Athas. **Le Coût des Rencontres** est un café associatif dont la devise pourrait être : "Pas question de jeter !". Ouverte depuis le mois de juillet 2019, la boutique solidaire ne désemplit pas. Elle propose de la friperie de qualité mais aussi un large choix de vaisselle, jeux, jouets et livres pour enfants, accessoires de puériculture, objets déco... La boutique accueille aussi des meubles. Convaincus qu'il faut donner une deuxième vie aux objets, l'association propose désormais des ateliers collaboratifs de bricolage *le goût de la bricole*. Les petites réparations permettent de prolonger la vie d'un appareil fatigué et aussi de se rencontrer.

Toujours en vallée d'Aspe, **Faites pour Ailes** est une fabrique de ruches et de nichoirs. C'est une entreprise individuelle qui réalise des ouvrages destinés aux abeilles, oiseaux, chauves-souris, hérissons, insectes... *"De la conception à la réalisation, j'essaie d'être le plus écologique possible"* pour cela, Johann Lannegrand a conventionné avec le Sictom de la Communauté de Communes du Haut-Béarn pour que les usagers puissent déposer à la déchèterie de Bedous, des planches de bois brut qui serviront à la fabrication des ruches et nichoirs.

Basé à l'Esat de Bidos, **Util'Eco** est un centre de réparations, de reconditionnements et de recyclages d'équipements informatiques et multimédias. Une fois remis en état de marche, le matériel profite d'une nouvelle vie dans les mains d'étudiants,

enfants, personnes en recherche d'emploi, créateurs d'entreprise, séniors, etc. De plus, ce geste en faveur du développement durable profite aux donateurs qui bénéficient alors de tarifs préférentiels sur du matériel neuf ou reconditionné.

À Oloron Sainte-Marie, **L'art et la manière, recyclerie des gaves**, propose une boutique solidaire, rue Alfred de Vigny, ouverte au public pour la collecte et la vente d'objets de décoration, vêtements, petit meubles, vaisselle, livres, tableaux, chaussures, CD, jouets, etc. L'association est à la recherche de locaux plus grands pour développer son activité organisée autour des 3R : Réparer, Réutiliser et Réemployer. Ces locaux permettront de développer des ateliers partagés (réparation, couture, ateliers créatifs) ainsi qu'une Matériauthèque.

Sur Oloron également, l'association **Roue Libre** a conventionné avec le service de gestion des déchets. Ainsi, les vélos destinés à la benne à métaux de la déchèterie d'Oloron Lannetone sont détournés vers l'association pour leur offrir une nouvelle vie.

Citons enfin trois associations qui seront intéressés par les vêtements que vous ne portez plus et les objets que vous n'utilisez plus. **Le Secours Catholique**, avenue du IV septembre propose une friperie, **la Croix-Rouge**, chemin de Paraté dispose d'un bric à brac et d'une vestiboutique, enfin **le Secours Populaire**



vous accueillera Imposse Marcel Loubens.

Bientôt une recyclerie à Lasseube !

Fondée en 2019, l'association **Lasseube En Transition** a pour but de mettre en place des projets fondés sur des valeurs universelles, écologiques, sociales et solidaires. L'association inscrit principalement son action à un échelon communal. Son projet phare est d'ouvrir une recyclerie sur le village de Lasseube où les habitants pourront déposer les objets qui encombreront leurs placards et qu'ils n'utilisent plus. Au-delà de la vente d'objets à petits prix, l'association souhaite que ce lieu permette de partager avec les bénévoles et réfléchir sur nos pratiques de consommations. Un lieu où les habitants de Lasseube trouveront des conseils, des outils, des ateliers ou des formations pour tendre vers le zéro déchet.

Quelle gestion de nos déchets à l'horizon 2023-2030 ?

La "gestion des déchets" englobe toute activité participant à l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final. Elle inclut notamment les activités de collecte, transport, et traitement - valorisation ou élimination - des déchets. Chacune de ces activités est associée à des coûts en constante augmentation, si bien que pour maîtriser ces coûts les collectivités doivent impérativement réduire la quantité de déchets produits.

Au-delà de l'enjeu économique, l'enjeu environnemental est aussi prégnant. Au moment où la barre symbolique des 8 milliards d'êtres humains (et une seule planète Terre) vient d'être franchie, la réduction des déchets s'impose à nous. L'action du service s'inscrit d'ailleurs dans le cadre des objectifs de la loi Territoire à énergie positive pour la croissance verte et de ses grandes orientations en matière de réduction des déchets, de valorisation des flux et de maîtrise des coûts.

La Communauté de Communes du Haut-Béarn, via son service Sictom a récemment mis en œuvre une étude devant permettre à la collectivité de définir un plan d'actions global pour harmoniser, optimiser et moderniser le service public de gestion des déchets sur son territoire. L'étude devait permettre aussi d'appréhender la potentialité de mise en place d'une tarification incitative.

Une tarification "incitative" à quel ?

La tarification incitative permet l'application du principe "producteur-payeur" aux usagers du service. Elle intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'usager, alors incité financièrement à des comportements vertueux. Actuellement, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ne prend pas en compte la quantité de déchets produit par le foyer mais uniquement la valeur locative du logement. C'est une taxe qui peut légitimement paraître injuste aux contribuables.

Par la tarification incitative, l'usager est encouragé à modifier ses comportements vers :

- > Une **diminution des quantités de déchets** produits pour une prévention des déchets (par exemple, la pratique du compostage domestique se développe dans beaucoup de collectivités instaurant une tarification incitative) ;
- > Une **augmentation du tri** (collectes sélectives mais aussi déchèteries) pour une meilleure valorisation matière et/ou organique) ;
- > Une **consommation responsable**.

La tarification incitative a démontré, sur les territoires qui ont choisi ce mode de financement, son impact sur le volume de déchets générés par les ménages (diminution jusqu'à 40% de l'ensemble des déchets collectés via le compostage notamment) et sur les pratiques de tri (un meilleur tri des emballages et journaux, par exemple). Cependant, des effets indésirables (dépôts sauvages, brûlage de déchets, etc.) sont également constatés, sans qu'il soit possible, à l'heure actuelle, d'établir des statistiques à ce sujet.

Le retour des collectivités ayant expérimentés la Ti depuis plusieurs années semble démontrer une augmentation des dépôts la première année notamment. Afin de prévenir au mieux ces incivilités la collectivité s'appuiera sur deux leviers essentiels : la communication de terrain et le "temps long" pour permettre une concertation réelle.



En effet, le planning prévisionnel de mise en œuvre est établi sur plusieurs années :

2023-2024

Optimisation des fréquences de collectes, mise en place de colonnes aériennes, déploiement du dispositif de gestion des biodéchets

2024-2025

Communication au porte à porte pour l'accompagnement des nouvelles pratiques et la création du fichier "usagers"

2026

Communication individualisée

2027

Test du dispositif de tarification incitative avec facturation "à blanc"

2028

Lancement opérationnel de la tarification incitative (sous réserve de validation après l'année test).

En complément du changement de fréquence de collecte (collecte des ordures ménagères tous les 15 jours), le Sictom organisera une **distribution gratuite de composteur individuel**, la formation des usagers lors d'ateliers "jardin zéro déchet" ainsi qu'un accompagnement des communes pour le développement du compostage de quartier pour les habitants ne disposant pas de possibilité de compostage.



Sictom de la Communauté de Communes du Haut-Béarn
Pôle technique intercommunal
Rue du Pic d'Ayous - 64400 Oloron Sainte-Marie
Tél. 05 59 39 55 10 - www.sictom-hautbearn.com

hautbearn.fr



CONFERENCE

10 octobre 2023 à 20h

à Oloron Ste Marie



PHOBIE SCOLAIRE ET HARCELEMENT



Auditorium Villa Bedat
La confluence, Rue de l'Intendant d'Etig
64400 Oloron Ste Marie



Hélène DENIS
Pédopsychiatre

Responsable de l'Unité Totus sur le territoire du CHU de Montpellier



Sylvain DUGHES
Président

Association Agir pour l'Éveil



Odile MANDAGARAN
Présidente

Association l'École sans Peur



Phobie Scolaire et Harcelement



Odile Mandagaran
president@phobie-scolaire.org
07 56 25 75 87

inscription
recommandée



www.phobie-scolaire.org

<https://www.lionsclubinternational.org/association-phobie-scolaire/> <https://www.phobie-scolaire.org/>